



Préparation annuelle à
l'examen d'accès à la
formation de
Commissaire de
justice

Responsables de la formation :
Edouard VERNY - Cécile CHAINAIS

Directrice des études :

COMMISSAIRE
DE JUSTICE
2025-2026

Préparation annuelle à l'examen d'accès à la formation de Commissaire de justice

Cette préparation annuelle, organisée par **l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »**, a pour objet de préparer les candidats à **l'examen d'accès à la formation professionnelle de Commissaire de justice** :

Ce dernier est règlementé par le décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 relatif à la formation professionnelle des Commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession et par l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les conditions d'organisation, le **programme et les modalités de l'examen** d'accès à la formation professionnelle de Commissaire de justice.

PRÉSENTATION

Cette nouvelle préparation, riche du savoir-faire et de l'expérience de l'IEJ Pierre Raynaud en matière de préparation aux concours et examens, permet de proposer aux candidats une formation parfaitement adaptée aux exigences de l'examen d'accès à la nouvelle profession de Commissaire de justice.

Cette préparation constitue ainsi une formation complète, conçue pour permettre une progression harmonieuse et un travail efficace dans la perspective de la préparation de l'examen sous tous ses aspects.

Le candidat est accompagné pour chaque étape de l'examen, depuis la **préparation de l'admissibilité** jusqu'à **l'admission**, sur plus d'une année, par des **universitaires** et des **Commissaires de justice**, spécialement en charge de **modules pratiques dédiés**.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sous réserve des conditions de présentation à l'examen, l'IEJ accueille les étudiants de toutes les universités. Il n'y a pas de sélection pour être admis à la préparation.

Les candidats doivent être **titulaires d'un master en droit** (master 2) ou d'un titre considéré comme **équivalent** (arrêté du 13 décembre 2019). Il s'agit de diplômes délivrés par un établissement public ou privé, ou visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Préparation annuelle à l'examen d'accès à la formation de Commissaire de justice

Ils sanctionnent **5 années d'études après le bac** ou conférant le grade de master, dans les disciplines suivantes :

- Juridique
- Économique
- Comptable
- Gestion

ENSEIGNEMENTS DE LA PRÉPARATION

Les **cours** débutent en septembre et sont dispensés durant **toute l'année universitaire**. Les enseignements dispensés sont, sauf exception, de **nature hybride** (en présence avec diffusion simultanée à distance et enregistrement) ou, exceptionnellement, à distance uniquement.

Un étudiant peut donc choisir de suivre la préparation entièrement à distance si tel est son souhait.

Des **enseignements dédiés** sont proposés dans chacune des matières faisant l'objet des **épreuves de l'examen d'accès à la formation initiale professionnelle des Commissaires de justice**.

Pour la préparation de **l'épreuve d'anglais**, une dizaine de séances est prévue à partir du second semestre, par groupe de niveau.

Des **entraînements** sont organisés pour chacune des épreuves obligatoires, qu'il s'agisse d'épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Les épreuves d'entraînement, **écrites comme orales**, peuvent être réalisées en présence ou à distance, selon les contraintes ou les préférences exprimées par le candidat.

Pour les épreuves **d'exposé-discussion**, des entraînements, précédés d'une séance de méthodologie de l'exposé-discussion, sont assurés dans les conditions de l'examen.

Tableau récapitulatif des volumes horaires :

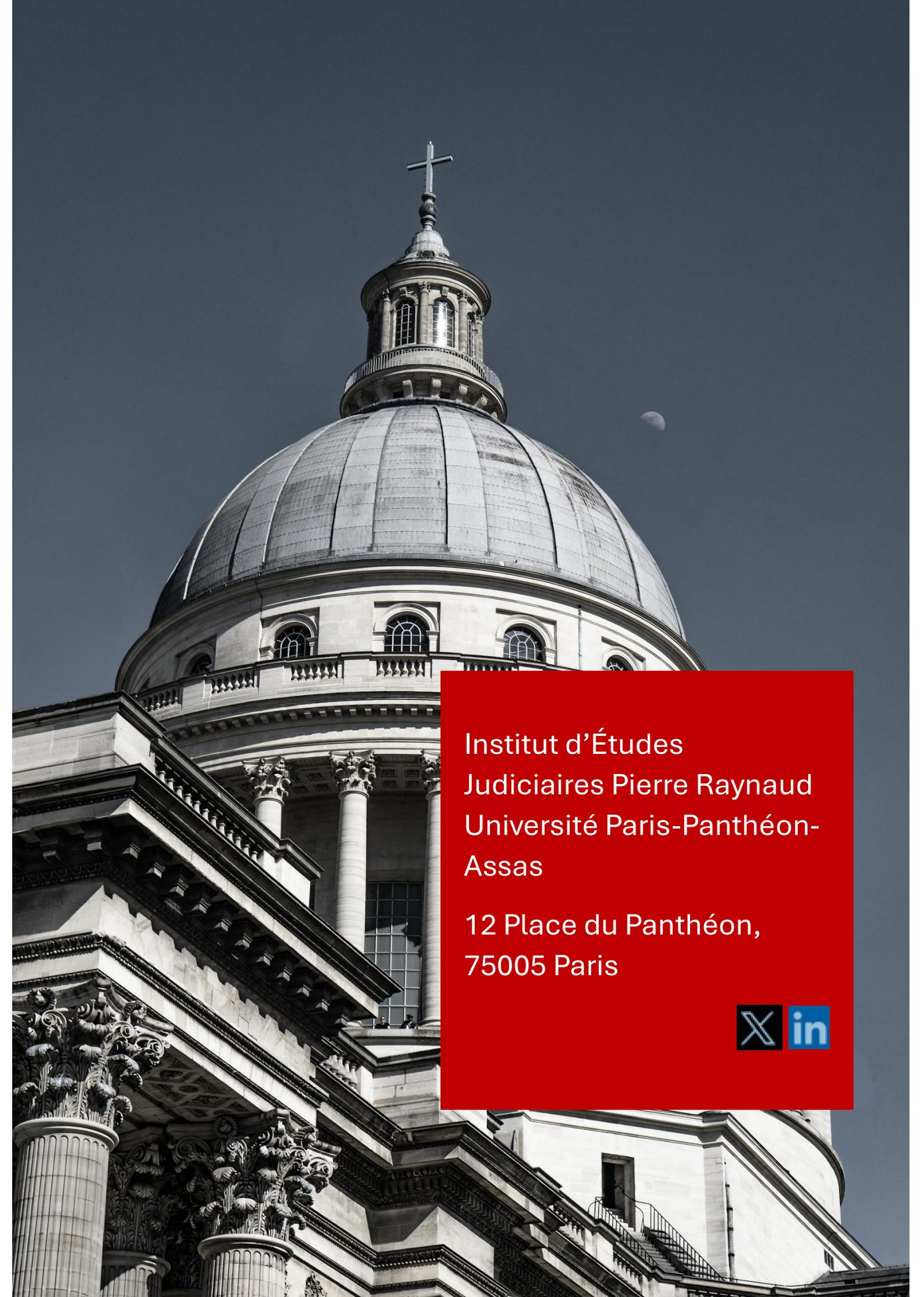
	Épreuves écrites	Enseignements généraux	Modules spécifiques (assurés majoritairement par des commissaires de justice)	Épreuves d'entraînement
Admissibilité	Droit des obligations	60 h (mutualisées avec le CRFPA)	14 h (CJ)	3 (à la fois droit des obligations, droit civil et droit des affaires)
	Droit civil	50 h (mutualisées avec le CRFPA)		
	Droit des affaires	40 h (mutualisées avec le CRFPA)		
	Procédure civile - Modes amiables de résolution des différends - Modes alternatifs de règlement des différends	30 h (mutualisées avec le CRFPA)	14 h (CJ)	3 (procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends, procédures civiles d'exécution)
	Procédures civiles d'exécution	40 h (création - mutualisées avec le CRFPA) 20 h - Règles communes 20 h - Règles spéciales (CJ)		
	Admission	Épreuves orales	Enseignements	
Culture générale et judiciaire - CCMC		120 h (mutualisées avec la prépa ENM)	14 h (CJ)	2*
Oral juridique		30 h de droit pénal (mutualisées avec le CRFPA)		2*
Histoire de l'art		Séances de préparation (CJ)	28 h (CJ)	2*
Anglais		20 h Séances de préparation (mutualisées avec le CRFPA)		2*
Langue autre que l'anglais				2**

TARIFS

Le nombre de places étant limité, l'IEJ se réserve toutefois le droit de clôturer les inscriptions en cas de forte affluence.

Les inscriptions à l'intégralité de la préparation sont ouvertes **du 1^{er} juin au 31 décembre 2025**. Elles se font uniquement en ligne.

Les droits d'inscription sont les suivants : droits d'inscription à l'université (254 € au titre de l'année universitaire 2025-26 + 105 € de CVEC auprès du CROUS) + complément IEJ de **740 euros**. Une réduction de 200 euros sur le complément IEJ sera accordée à ceux ayant déjà suivi, l'année précédente, cette même formation. Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement des droits.



Institut d'Études
Judiciaires Pierre Raynaud
Université Paris-Panthéon-
Assas

12 Place du Panthéon,
75005 Paris

